



## Mairie de Sepmeries

143, Grand'Rue  
59269 SEPMERIES

☎ : 03.27.27.13.92

☎ : 03.27.41.18.57

✉ [commune.sepmeries@orange.fr](mailto:commune.sepmeries@orange.fr)

Nous, Maire de la Commune de SEPMERIES :

VU le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R et R44,

Vu la demande de l'Entreprise NORD LTP – 12Bis Avenue de la Gare – 59530 Le Quesnoy afin d'effectuer des travaux de réfection des trottoirs dans la rue des Berceaux 59269 SEPMERIES

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux à partir du Jeudi 30 Mars 2022 de 8 heures à 17 heures et pour une durée de 15 jours calendaires.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La vitesse sera limitée à 30km/h. Le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier du Jeudi 30 Mars 2022 de 8 heures à 17 heures et pour une durée de 15 jours calendaires.

**ARTICLE 2 :** La mise en place de la signalisation de jour sera assurée par l'Entreprise NORD LTP.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier, dans le hall de la Mairie et publié.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy ainsi que tous les agents de la Force Publique placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Le Quesnoy,
- Entreprise NORD LTP – 12Bis Avenue de la Gare – 59530 Le Quesnoy

Fait à SEPMERIES, 28 Mars 2022

Le Maire

  
SOSZYNSKI Thierly

